PAR COURRIEL

Québec, le 15 octobre 2026

Monsieur Arezki Belounis
Porte-parole
Transports Canada
arezki.belounis@tc.gc.ca

Objet : Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy – Questions complémentaires – DQ17

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **19 octobre à 13 h 30** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

c.c. :

Projet de construction et d'exploitation d'un nouveau terminal portuaire à Sorel-Tracy – Questions complémentaires – DQ17

1) En séances, vous avez parlé d'un équipement de déchargement constitué d'un tuyau avec une vis sans fin, qu'on insère à l'intérieur de la cale du navire pour aspirer le produit. Un système de convoyeur relie directement le navire à l'installation portuaire. Cet équipement ferait en sorte qu'aucun produit ne tombe à l'eau lors du déchargement. (DT1, p. 40)

    a. À votre connaissance, cet équipement est-il compatible avec le déchargement des engrais et sels de déglaçage visés par le projet?

    b. Cet équipement est-il plus efficace que celui proposé par l'initiateur (grue avec benne preneuse, déflecteur à bâche et trémie à l'entrée du convoyeur) pour :

        i. Réduire le risque de déversement accidentel dans le milieu hydrique?

        ii. Réduire les émissions de particules fines liées au déchargement de vrac?

    c. Diriez-vous que l'utilisation de cet équipement (tuyau avec vis sans fin) représente la ou l'une des meilleures pratiques pour le déchargement du vrac?

    d. Quelles sont les contraintes techniques et opérationnelles liées à l'utilisation de cet équipement? Est-il par exemple moins polyvalent que celui proposé par l'initiateur? Plus coûteux?

2) Lorsqu'il est fait référence aux navires de marchandises en attente au large de Sorel-Tracy, il est parfois fait mention de « navires au mouillage » et de « zones de mouillage ». À d'autres occasions, dont dans les données du Système d'information maritime (https://transportmaritime.info), on parle de statistiques « d'ancrage de navires » et de « zones d'ancrage ». Du point de vue de Transports Canada, dans le contexte de l'attente de navires de marchandises au large de Sorel-Tracy, les termes « mouillage » et « ancrage » réfèrent-ils à la même situation ? Sinon quelles nuances doivent être faites ?